INFORMATIONS IMPORTANTES

➢ La déclaration de naissance s'effectue dans les **30 jours après la naissance**, sur rendez-vous auprès du service de l'état civil.

➢ Les documents délivrés par des autorités **autres que le Portugal ou la France** doivent, le cas échéant, être légalisés ou apostillés et accompagnés d'une traduction officielle.

LISTE DES PIECES A FOURNIR

❒ **Certificat de naissance / d'accouchement** délivré par la clinique ou l'hôpital . En cas de naissance hors structure hospitalière, déclaration de la sage-femme accompagnée de la photocopie de sa carte professionnelle et du document officiel l'autorisant à exercer au Portugal.

❒ **Copie intégrale originale** de l'acte de naissance de l'enfant, *dûment authentifiée par l'autorité de délivrance*. *(1)*
Photocopie, extrait plurilingue, traduction ne sont pas recevables. **(voir modèle d'acte)**

❒ **Justificatif de nationalité française des parents** (selon situation) : carte d'identité ou passeport sécurisé (électronique ou biométrique) valide ou périmé(e) depuis moins de 5 ans ; copie ou extrait d'acte de naissance portant mention de délivrance d'un certificat de nationalité française (CNF), ou d'un jugement constatant la nationalité ou portant indication de l'acquisition de la nationalité française ; ampliation du décret de naturalisation ou copie de la déclaration d'acquisition de la nationalité française dûment enregistrée ; certificat de nationalité française.

❒ Photocopie de la ou des pièce(s) d'identité (française et/ou portugaise) de chacun des parents.

❒ Parents mariés : copie intégrale originale de l'acte de mariage français des parents, ou copie intégrale originale de leur acte de naissance respectif portant mention du mariage.

❒ Parents non mariés : copie intégrale originale de l'acte de naissance de chacun des parents.

Attention : Les citoyens français doivent fournir leur acte de naissance français, quelque soit leur lieu de naissance. Les citoyens portugais nés en France doivent fournir leur acte de naissance portugais. **(voir modèle d'acte)**

❒ Copie intégrale **originale** de l'acte de reconnaissance de l'enfant, si vous avez effectué une reconnaissance devant un officier d'état civil français.

❒ Le cas échéant, **original** du livret de famille français des parents.

(1) Conservatória do registo civil (bureau d'état civil portugais)